



## RÉSOLUTION INTERPARTIS

### **Nouvel horaire CFF : une proposition qui déraile !**

Le nouvel horaire CFF qui entrera en vigueur le 15 décembre 2024 péjorera très fortement la population de l'arc jurassien avec le rallongement des temps de parcours ainsi que l'ajout de changements de train en gare de Renens.

Sachant que ce nouvel horaire devrait être appliqué à minima jusqu'en 2035, les impacts induits par ce dernier auront assurément un effet très négatif pour les clients jurassiens. Dans le pire des cas, les contraintes imposées par ce nouvel horaire couplées aux augmentations des prix de voyage risquent de provoquer régulièrement l'utilisation de la route au détriment du rail.

Dès lors, même si les gains engendrés à très long terme par les travaux qui pourront être réalisés pendant l'application de ce nouvel horaire, la stratégie choisie va à l'encontre du bon sens. Dans une période où l'utilisation des transports publics doit être encouragée afin de changer les habitudes et ainsi répondre aux futurs enjeux climatiques, la vision posée par ce nouvel horaire n'est pas acceptable et nécessite d'être retravaillée.

**Par cette résolution, le Conseil de ville de Porrentruy demande avec insistance aux Chemins de fer fédéraux (CFF) ainsi qu'à la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO) de revoir, dans les plus brefs délais, leur proposition de nouvel horaire afin de minimiser l'impact pour les villes et cantons de l'arc jurassien.**

Conseil de ville de Porrentruy, le 25 mai 2023